



PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2018-2019

**dans le cadre de l'Entente relative au
Fonds de développement des territoires (FDT)**

Adopté par le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup
le 17 mai 2018

MRC de RIVIÈRE-DU-LOUP - PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2018-2019

dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT)

VOLET 1 – AMÉNAGEMENT ET GESTION DU TERRITOIRE

- Assurer le maintien et l'évolution dynamique du schéma d'aménagement et de développement du territoire et poursuivre sa révision;
- Maintenir une réflexion sur la vision stratégique;
- Assurer une gestion efficace des demandes d'intervention dans les cours d'eau;
- Apporter une aide aux municipalités locales dans tout dossier d'intérêt en aménagement du territoire;
- Soutenir les municipalités de son territoire en expertises professionnelles, entre autres, par des services d'inspection en bâtiment et en environnement et de géomatique;
- Soutenir les initiatives de développement du territoire et des activités agricoles et forestières;
- Favoriser la reconnaissance et la mise en valeur des paysages;
- Collaborer aux actions de développement durable (lutte et adaptation aux changements climatiques, mobilité durable, économie circulaire, protection et mise en valeur des milieux naturels).

VOLET 2 – PROJETS STRUCTURANTS EN MILIEU RURAL ⁽¹⁾

- Viser une croissance démographique et une vie communautaire diversifiée et ouverte en :
 - Agissant sur le maintien des populations;
 - Attirant de nouveaux résidents et travailleurs;
 - Favorisant l'intégration de la population à la vie communautaire;
- Améliorer les conditions de vie (cadre et milieu de vie) des citoyens;
- Accroître la vitalité des communautés par la mise en valeur des potentiels économiques de leur territoire;
- Consolider la coopération intermunicipale et de la complémentarité rurale-urbaine;
- Promouvoir la participation des communautés à leur développement en renforçant la gouvernance, le leadership local et la participation citoyenne.

VOLET 3 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL

- Offrir des services de première ligne aux entreprises et entrepreneurs de la région;
- Soutenir financièrement les entreprises pour des initiatives répondant à des besoins collectifs et des enjeux territoriaux ⁽²⁾;
- Contribuer au développement entrepreneurial en concertation avec les organismes mandatés par le gouvernement pour ce faire;
- Participer à la promotion touristique de la région et appuyer les acteurs de cette industrie;
- Supporter le développement culturel;

- Contribuer au développement social et au bien-être de la population, en particulier les personnes vulnérables, la jeunesse et les aînés, dans le cadre d'initiatives en matière d'éducation, de saines habitudes de vie, d'inclusion sociale et de sécurité alimentaire.

VOLET 4 – DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS ET D' ACTIONS CONCERTÉES ET OPTIMISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

- Favoriser le développement de partenariats et d'actions concertées aux niveaux territorial (supralocal) et régional entre les municipalités, les MRC, les ministères et organismes du gouvernement, ainsi que des organismes à vocation régionale;
- Collaborer à l'établissement de partage de services municipaux.

(1) La poursuite des priorités du volet 2 est encadrée par la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet *Fonds de soutien à la ruralité*.

(2) La poursuite de cette priorité est encadrée par la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet *Fonds de soutien au développement*.